



Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le 17/03/2026

ID : 040-264004292-20260312-260312H1971H1-DE



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 12 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le douze mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : mercredi 11 mars 2026

Présents :

Jean Didier BATBY, Sandrine BLAISUS, Marcel BOUTET, Evelyne COURROS, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Hirondina DOS SANTOS, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND, Jean-Marc HAUQUIN, Colette LAPEYRE, Patricia LOUBERE, Geneviève MALET, Laurent NOLIBOIS, Marie-Hélène PALLARES, Patrick POSTIS, Jean-Pierre POUSSARD, Nicolas SAUGNAC

Absents :

Armandine BEAUGIER, Christian BENESSE, Muriel BERGES, Thierry BIBES, Laurent CIVEL, Jean-Marie DOUTHE, Cécile GARRIDO, Jean René HAUQUIN, Francine COUDROY, Véronique TOUYA

Pouvoirs :

Jacques LARRIEU a donné pouvoir à Nicolas SAUGNAC, Bernard POCH a donné pouvoir à Patricia LOUBERE, Michèle PROSPER a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Jean-Marie SAUBANERE a donné pouvoir à Evelyne COURROS

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	19
Pouvoirs	4
Votants	23

N° 20260312-003

CIAS - AFFECTATION DES RESULTATS 2025

VU le vote du compte administratif de 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'année 2025,

Madame la Vice-présidente expose,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

En fonctionnement

Un excédent de fonctionnement de :	+ 311 665.69 €
Un excédent antérieur reporté de :	+ 345 256.05€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	+ 656 921.74 €

En investissement

Un excédent d'investissement de :	+ 159 994.39€
Un déficit d'investissement reporté de :	- 285 864.09 €
Soit un résultat à la clôture de :	- 125 869.70 €
Un déficit des restes à réaliser de :	0 €
Soit un besoin de financement de :	- 125 869.70 €



Madame La Vice-Présidente propose d'affecter les résultats d'exploitation de 2025 comme suit :

<u>Résultat de fonctionnement au 31 décembre 2025 (002)</u> : excédent :	+ 656 921.74 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	125 869.70 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	531 052.04 €
<u>Résultat d'investissement reporté (001)</u> : déficit de :	- 125 869.70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

A APPROUVER la proposition d'affectation des résultats du budget principal du CIAS Pays Tarusate,

ARTICLE 2 :

A AUTORISER le Président à signer tout document à cet effet,

ARTICLE 3 :

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le **17 MARS 2026**

Patricia LOUBERE
La Vice Présidente du CIAS



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »